

Ofis Infolettre

N°2, juillet 2022

À la Une



De nouvelles dispositions renforcent l'indépendance des référents à l'intégrité scientifique (RIS)

En France, l'instruction d'un signalement d'un éventuel manquement à l'intégrité scientifique revient au référent à l'intégrité scientifique de l'établissement concerné. Il peut arriver qu'il soit dans l'intérêt de l'établissement ou des protagonistes du signalement de le décharger de cette instruction. C'est la procédure de déport du référent, prévue à l'article 4 du décret du 3 décembre 2021 relatif à l'intégrité scientifique. L'article 4 envisage trois situations : lorsque le référent ou la référente estime ne pas être en mesure d'instruire un signalement de façon impartiale, lorsque le signalement est susceptible de mettre en cause les « organes » de l'établissement, ou encore lorsque le responsable de ce dernier se trouve lui-même dans une situation de conflit d'intérêt.

En application du décret, l'Ofis a émis des recommandations sur les modalités de ce déport. Selon la recommandation principale, le responsable de l'établissement concerné peut demander à l'Ofis de lui proposer un ou des noms de référents *ad hoc* ou d'experts en vue de la mise en place d'un comité *ad hoc*.

[Lire l'ensemble des recommandations](#)

Déclaration

Equité, justice, diversité : piliers de l'intégrité scientifique

A chaque conférence mondiale de l'intégrité scientifique, sa déclaration. Celle de CapeTown, où s'est déroulée la 7^{ème} édition début juin, est en cours de finalisation et marquera un tournant. Les déclarations précédentes, à commencer par celle de Singapour en 2010, portaient principalement sur les bonnes pratiques individuelles du chercheur. Celle-ci change d'échelle et se focalise sur des problèmes systémiques propres aux collaborations scientifiques entre pays de niveaux économiques différents, à savoir inégalités, pratiques non éthiques, manque de diversité.

En point de mire. La déclaration a deux objectifs. Premièrement, montrer en quoi ces problèmes sont une préoccupation en matière d'intégrité scientifique. Deuxièmement, identifier quelques principes clés et des guides d'action à mettre en œuvre dans le cadre de ces collaborations, de la conception du projet de recherche jusqu'à la publication et l'évaluation des résultats.

En attendant le texte final, voici le [document préparatoire](#) destiné à toutes les parties prenantes - bailleurs de fonds, responsables d'équipes de recherche, institutions, revues, éditeurs et scientifiques. Il dresse un bon panorama des travaux qui étudient ces déséquilibres, les initiatives lancées et codes de conduite pour promouvoir de meilleures pratiques, en matière de publications notamment. Il met aussi en garde sur des effets pervers potentiels. Par exemple, une politique de données ouvertes dans le cas d'un projet dont le terrain de recherche se trouve dans un pays à revenu moindre, si on n'y prend garde et faute d'infrastructures pensées localement, pourrait reléguer les chercheurs de ce pays à de simples collecteurs de données.

La question de l'autorat dans les publications reste centrale : [1 publication sur 5, relative au COVID 19 en Afrique, n'implique aucun auteur africain](#). Au-delà de la prise de conscience du problème, les éditeurs ont amorcé un mouvement de fond en phase avec la déclaration de CapeTown. A l'instar du journal *Nature* qui, dans [son édito](#) du 2 juin, enfonce le clou : le temps est venu de réfléchir à la manière d'en finir avec des pratiques qualifiées de « recherche hélicoptère ».

Partage d'expérience

« Penser l'intégrité scientifique à l'échelle internationale »

A la rencontre de **Zoë Hammatt**, consultante en intégrité scientifique qui a rejoint le Conseil d'orientation de l'Ofis en juin dernier. Elle nous explique sa vision de la promotion de l'intégrité scientifique, forgée par une culture du partage de bonnes pratiques à l'échelle mondiale.

[Lire l'entretien avec Zoë Hammatt](#)

La recherche sur la recherche

L'importance de corriger les références aux articles rétractés

La citation d'articles rétractés est un problème préoccupant. Et particulièrement quand il s'agit de résultats d'essais cliniques, auxquels des méta-analyses ou des directives cliniques continuent de se référer ou n'enlèvent pas de leurs citations après leur rétractation, au risque de conséquences négatives pour les patients.

Malgré diverses initiatives, il n'existe toujours aucun système automatique qui prévienne les auteurs qu'ils citent ou ont cité un article rétracté. [Alison Avenell, nutritionniste clinique à l'université d'Aberdeen et ses collègues ont tenté une autre démarche](#). Ils ont testé un protocole original d'alerte par mails sur un cas précis qu'ils connaissent bien : [les 27 essais cliniques frauduleux publiés entre 1997 et 2012 par le nutritionniste japonais Yoshihiro Sato](#) et rétractés entre 2015 et 2019.

Ils ont ainsi informé les auteurs, co-auteurs ou éditeurs de 88 publications – méta-analyses, articles de revues et directives cliniques publiées entre 2003 et 2020, citant au moins un de ses 27 essais. Selon l'étude, le retrait de cette référence pouvait changer les conclusions de 45 (51%) de ces publications.

Que faire pour améliorer les choses ? Outre les recommandations de vigilance et de mobilisation adressées à tous les acteurs - chercheurs, éditeurs, gestionnaires de bases de données- et la préconisation d'un dispositif automatique d'alertes Alison Avenell et ses collègues affichent une autre priorité.

En attendant un système efficace de correction, et tant que les auteurs ayant cité des travaux rétractés n'ont pas eux même expliqué l'impact de ces travaux sur leur résultat, le plus important selon ces chercheurs est d'avertir le lecteur. Ils proposent pour cela d'afficher systématiquement un signe bien visible en première page de l'article, une sorte de drapeau, indiquant qu'il contient des références à des publications rétractées dès lors que cette information est connue. Une responsabilité qui reviendrait aux éditeurs.

Vu d'ailleurs

Quel engagement public pour les universitaires ?

Face à l'implication des membres de sa communauté dans le débat public et dans des actions à caractère militant quelle doit être la position d'une université ? Interpellée à de multiples reprises sur le sujet, notamment en raison de prises de position sur des questions environnementales ou de discrimination, la direction de l'Université de Lausanne a lancé une réflexion au printemps 2020. Elle a confié au « groupe de travail sur la recherche et l'engagement » la mission de clarifier ces enjeux et de lui fournir des clés d'analyse.

La synthèse de ces réflexions, nourries d'un travail d'enquête et d'ateliers menés auprès de groupes ciblés est désormais accessible sous forme d'un rapport intitulé [« L'engagement public des universitaires: entre liberté académique et déontologie professionnelle »](#)

Ce rapport nous apprend que 42 % des répondantes et répondants à l'enquête (sur les 1039 réponses complètes aux 60 questions) affirment s'être engagés au cours des 5 dernières années. Ses recommandations ainsi que les mesures proposées à la direction et les suggestions d'outils à développer sont en faveur d'un soutien à cette culture de l'engagement, reconnu comme une mission de l'Université. Elles préconisent de s'appuyer sur le dialogue entre pairs plutôt que sur la voie réglementaire pour s'assurer que cet engagement respecte les normes déontologiques du milieu académique. « Il apparaît plus légitime d'inciter à situer explicitement les énoncés que de chercher à les réguler ou à les formater ». Une conclusion qui fait écho à celle largement partagée lors du [colloque 2022 de l'Ofis](#).

En images. Augustin Fragnière, rédacteur principal de ce rapport, en avait présenté la démarche et les orientations lors de la session « Quelle articulation entre parole institutionnelle et parole individuelle ? » du colloque 2022 de l'Ofis. Revoir [son intervention](#).

En chiffres

73%

Les chercheurs australiens plébiscitent la formation obligatoire à l'intégrité scientifique. C'est ce qu'indiquent les résultats de la [première enquête nationale sur l'intégrité scientifique en Australie](#), puisque 73 % des répondants estiment que tous les chercheurs devraient en suivre. Menée par l'Académie australienne des sciences et l'éditeur *Springer Nature*, entre décembre 2020 et novembre 2021, elle visait en particulier à étudier la perception qu'ont les chercheurs et universitaires des formations qui leur sont offertes pour mieux cerner leurs besoins. Près de mille personnes y ont répondu, émanant notamment de 35 universités, soit 85% des universités australiennes.

Initiative à signaler

Jouer à s'interroger sur ses propres pratiques

Quoi de mieux que d'engager la discussion sur des cas concrets pour construire une culture commune des bonnes pratiques de recherche ? C'est le parti pris du jeu [«Dilemma Game»](#), développé par Nick de Hollander de l'Université Erasmus de Rotterdam, aux Pays-Bas. L'application propose plus d'une centaine de dilemmes très réalistes liés à des questions d'intégrité scientifique.

Le joueur peut choisir entre 4 options et comparer ensuite son choix à celui des autres joueurs. Il peut aussi consulter un avis d'expert. Il n'y a pas forcément de bonne réponse, l'objectif est de faire réfléchir le joueur et de questionner ses propres choix.

Chaque mois, un nouveau dilemme est proposé. Celui du mois de juillet met en scène un mathématicien, spécialiste d'apprentissage automatique : son université lui interdit de poursuivre ses collaborations avec des collègues de pays aux gouvernements non démocratiques, de crainte d'un mauvais usage des outils de reconnaissance faciale qu'ils développent ensemble. Que doit-il faire ? A vous de jouer !

Nominations

Les nouveaux référents et nouvelles référentes à l'intégrité scientifique nommés en France

En mai 2022 : **Antoine De Daruvar**, Université de Bordeaux

● **Alain Israël**, Institut Pasteur ● **Henri Maître**, Institut Mines-Télécom ● **Pierre Cointe**, Institut Mines-Télécom Atlantique

En juin 2022 : **Chantal de Fouquet**, École des mines de Paris

● **Martine Lavaud**, Université d'Artois ● **Hervé Roquet**, Météo France

[Annuaire de l'OFIS](#)

Évènements

29 août-2 septembre 2022

Ecole d'été

Ecole d'été sur la recherche responsable, animée par Ana Marušić de l'Université de Split, en Croatie propose aux étudiants, jeunes chercheurs ou chercheurs confirmés 5 jours en immersion pour explorer de manière pratique et théorique les principes du Code de conduite européen pour l'intégrité scientifique.

Inscription avant le 20/08/22

[Inscription](#)

19-23 septembre 2022

Semaine de la Peer Review

Cet événement en ligne, émanant de la communauté consiste à fédérer toutes sortes d'activités -webinaires, vidéos, podcasts, infographics etc- qui promeuvent le rôle central de la "revue par les pairs" durant une semaine partout dans le monde. Le thème de cette huitième édition est consacré à l'intégrité scientifique : *Research Integrity: Creating and supporting trust in research*. Pour en savoir plus

[Pour en savoir plus](#)

23 septembre 2022

Symposium

Le symposium, *How to foster responsible research practices?*, organisé par le réseau néerlandais d'intégrité scientifique s'intéressera au rôle des trois parties prenantes : institutions, bailleurs de fond et éditeurs. Y seront présentés aussi les derniers résultats de leur enquête nationale sur l'intégrité scientifique réalisée auprès de 6800 chercheurs. En mode hybride, il est ouvert à tous sur inscription.

[Programme et inscription](#)

À revoir

Colloque de l'Ofis 2022 «Prises de parole des chercheuses et des chercheurs dans l'espace public : quels nouveaux enjeux pour l'intégrité scientifique ?» Les vidéos de toutes les sessions sont en ligne.

[Voir les vidéos](#)

Colloque de POLETHIS des 8 et 9 juin 2022 «Ethique et gouvernance internationale de la recherche Les enseignements de la pandémie de Covid-19». Vous pouvez retrouver les captations sur la chaîne YouTube de l'Espace éthique.

[Voir les vidéos](#)

Vous avez une question, une suggestion, vous voulez partager une expérience, contactez-nous!